

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
Côte d'Or

Nombre de membres :

En exercice : 33

Présents : 21

Votants : 27

Date de convocation :

21/05/2025

**Date de publication
de la convocation :**

21/05/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHEVIGNY SAINT SAUVEUR
Séance du 27 mai 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-sept mai à 18 heures 30 minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume RUET, Maire.

Etaient présents : M. RUET Guillaume - Mme PERSON-PICARD Bénédicte - M.LONCHAMPT Samuel - Mme VICTOR Catherine - Mme BARDIN Isabelle - Mme PENAUD Nathalie - M. DELATTRE André - M. BLUME Pierre - Mme BOURDIER-NOIROT Sylvie - M. VADOT Thierry - M. RECOUVREUX Christophe - Mme RACAMIER-THOMAS Nathalie - Mme GAUDRY Céline - M. MERGEY Dominique - Mme COURBET Bénédicte - M. FREGONESE Ludovic - Mme FEGUIRI Christelle - M.BAUDOUIN Ludovic - Mme SCANZI Justine - M. VENTO Romain - Mme HAZHAZ Dénia

Absents excusés et représentés : M. BASSOLEIL Hervé (procuration à M. RUET Guillaume) - M. SZLATALA-PALLOT Nicolas (procuration à Mme PERSON-PICARD Bénédicte) - Mme DEFERT Josette (procuration à Mme BOURDIER-NOIROT Sylvie) - M. DURANDIN Thierry (procuration à Mme PENAUD Nathalie) - Mme WELLENREITER Elisabeth (procuration à Mme COURBET Bénédicte) - Mme ROMAN Yolaine (procuration à M. BLUME Pierre)

Absents excusés : M. CADOUOT Christian - M. RICHARD Xavier - Mme DUBOIS Florence - M. PAJOT Frédéric - M. STURM Yves

Absent non excusé : M. RACLOT Frédéric

A été nommé secrétaire : M. VENTO Romain

OBJET :

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture et publication ou notification.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas - BP 61616 - 21016 Dijon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif pouvant être saisi par l'application informatique dite «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Validation du plan d'action du bien vieillir à Chevigny-Saint-Sauveur dans le cadre de la démarche VADA

Le vieillissement de la population est un phénomène global qui touche toute la France.

En réponse à cette réalité, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a créé le Réseau francophone ville amie des aînés permettant l'adaptation de la société au vieillissement auquel la Ville a souhaité adhérer lors du Conseil municipal du 8 novembre 2022.

Les objectifs de cette démarche sont de favoriser une politique active du vieillissement dans la commune autour de cinq engagements :

- Répondre au défi démographique du 21ème siècle,
- Consulter et impliquer les habitants dans la construction d'une politique de l'âge,
- Engager une gouvernance partenariale,
- Réaliser un état des lieux transversal sur l'usage du territoire par les aînés,
- Réaliser un plan d'action pour soutenir le vieillissement actif et en bonne santé.

Depuis, la Ville a entamé une démarche VADA « Ville amie des aînés » avec la mise en œuvre d'un diagnostic territorial transversal « Ville amie des aînés" qui vise à créer un environnement social et urbain favorisant le bien-être et la qualité de vie des personnes âgées.

Mais pas seulement, il l'est, tout autant, pour l'ensemble des citoyens. Cela favorise la cohésion sociale, la santé publique, et le développement économique local. En créant une ville inclusive et adaptée aux besoins des aînés, la Ville construit une société plus juste et plus résiliente pour tous.

La mise en œuvre du diagnostic territorial transversal VADA a été réalisé en quatre phases :

PHASE 1 - Portrait de territoire et état des lieux du territoire :

Les chiffres clés relatifs aux aînés sur la commune avec le portrait social des aînés, à partir d'indicateurs sociodémographiques.

État des lieux : un recensement des ressources et de l'offre existante au service du public.

PHASE 2 - Concertation des habitants :

Tables rondes citoyennes organisées les vendredis 2 février, 15 mars, 12 avril et 17 mai 2024.

Co-construction avec les citoyens autour de tables rondes, recueil de leur avis en tant qu'aînés et aidants pour mesurer l'usage des services, identifier leurs besoins et les propositions d'actions.

PHASE 3 - Audit technique :

Deux réunions de travail, le 31 mai et le 5 décembre 2024, avec une vingtaine de participants ; les services municipaux et les partenaires permettant d'interroger la capacité actuelle du territoire à répondre aux enjeux du vieillissement :

PHASE 4 : Élaboration d'un plan d'action pluriannuel :

Restitution des 43 propositions d'actions à renforcer ou à poursuivre dont 18 nouvelles actions issues des temps de concertation avec les aînés, les acteurs et les professionnels du vieillissement avec une priorisation des axes de travail à cours, et à moyen terme.

En annexe : restitution de la démarche incluant le plan d'action.

Ce plan d'action sera mis en œuvre de façon transversale avec l'ensemble des politiques publiques concernées par le sujet (CCAS, services municipaux) et les acteurs du territoire (institutions, associations...). Il bénéficiera d'une gouvernance multi partenariale, puisqu'un COPIL, et un COTECH et le Conseil des aînés seront impliqués dans sa mise en œuvre et son évaluation.

Vu la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'Adaptation de la société au vieillissement qui préconise que les villes structurent leur politique seniors autour de la démarches Villes amies des aînés,

Vu la délibération n° 069-09-2022 du Conseil municipal du 27 septembre 2022 d'adhérer au Réseau francophone des villes amies des aînés (RFVAA),

Vu la présentation de ce dossier à la commission PÔLE RESSOURCES du 13 mai 2025,

Considérant la nécessité d'anticiper les conséquences du vieillissement sur la vie sociale et les politiques publiques,

Considérant l'intérêt de mener des actions innovantes qui concourent à un vieillissement actif et en bonne santé ainsi qu'une meilleure qualité de vie des aînés,

Considérant le soutien d'acteurs majeurs comme le Ministère des Solidarités et de la santé, la Banque des territoires, la CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) et l'Assurance maladie, qui sont engagés aux côtés du RFVAA

pour permettre le développement du label "Ami des aînés" et lui donner une légitimité au cœur de la stratégie nationale,

Entendu l'exposé des motifs ci-dessus,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

-APPROUVE le plan d'action du bien vieillir à Chevigny-Saint-Sauveur ci-annexé, dans le cadre de la démarche VADA ;

-AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente délibération ;

-DONNE à Monsieur le Maire ou son représentant tous pouvoirs pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR, le 27 mai 2025

Pour copie conforme au registre des délibérations,

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,


Guillaume RUET


Romain VENTO

